

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DVD 49 parcs de stationnement Damrémont et Firmin Gémier (18^e) - Avenant n°2 à la convention de concession.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession pour la construction et l'exploitation des parcs de stationnement Damrémont et Firmin Gémier à Paris 18e en date du 4 décembre 1989 et de son avenant n°1 du 21 décembre 1998 ;

Vu le projet de délibération du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) l'avenant n° 2 à la convention de concession des parcs de stationnement Damrémont et Firmin Gémier (18^e) pour proroger leur durée respectivement de 4 mois et 4 jours et de 4 mois et 13 jours ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLARD, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) l'avenant n°2 à la convention de concession des parcs de stationnement Damrémont et Firmin Gémier (18^e) pour proroger respectivement ces concessions de 4 mois et 4 jours et de 4 mois et 13 jours et d'en adapter les modalités financières. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO